Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260119-DELIB_2026_09-DE

**DEPARTEMENT**

DES COTES D'ARMOR

**ARRONDISSEMENT**

DE LANNION

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Nombre de membres en exercice : 14
Date de la convocation : 13 janvier 2026
Date d'affichage : 13 janvier 2026

Séance ordinaire du 19 janvier 2026

**L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

**Présents :** MM. DELISLE H., BOULANGER J.F., GLORION M., NICOLAS M., IGIGABEL S., VOLLAND A., JEZEQUEL B., BONNIEC L.

**Absents :** RIVOALLAN S., GAREL A., TOURETTE J., KERBOEUF S., BELLEC D., BELLEC C.

Mme NICOLAS Marine est nommée **Secrétaire de Séance**

## Devis de réparation du Vidéo projecteur de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le vidéoprojecteur de la salle des fêtes présente une défaillance nécessitant le remplacement complet du bloc optique.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise LOOPS, lequel s'élève à un montant de 2 385.14 € H.T.

Compte tenu de l'importance de cet équipement pour le bon fonctionnement et l'utilisation de la salle des fêtes, la commune ne dispose pas d'autre alternative que de procéder à sa réparation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis DE **2 385.14 € H.T.** de l'entreprise LOOPS pour la réparation du vidéoprojecteur de la salle des fêtes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette dépense.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

La secrétaire de séance
M. NICOLAS